



**Allocution du professeur Eric Froment
Président de l'Association Européenne de l'Université**

Européanisation et internationalisation des universités

C'est un grand honneur de devoir prononcer cette intervention à l'occasion du Dies Academicus de l'Université de Genève et je tiens à vous en remercier Monsieur le Recteur. J'en profite, au nom de l'Association Européenne de l'Université (EUA) que je préside pour y ajouter d'autres remerciements concernant l'aide très concrète et précieuse que l'Université de Genève nous apporte quotidiennement, en particulier au plan informatique.

N'est-il pas normal et évident, si l'on considère les questions universitaires, de faire de l'internationalisation et donc, a fortiori, de l'eupéanisation un élément inhérent à notre activité: l'espace universitaire peut-il être borné? L'activité universitaire suppose l'ouverture d'esprit; il ne peut y avoir d'activité de diffusion des connaissances ou de recherche sans le souci de connaître, de discuter les résultats émanant de n'importe quelle partie du monde, sans la soumission à la critique d'où qu'elle vienne, sans la rencontre et la discussion avec les collègues étrangers.

Mais laissons de côté l'universitaire et considérons l'institution, l'université, censée protéger et défendre cet esprit: est-elle naturellement internationale? A l'évidence pourtant difficilement, car simultanément la force du caractère national de l'université est considérable. C'est dans ce cadre, en particulier légal, qu'ont été établies la plupart des universités et c'est à celui-ci que se réfèrent quotidiennement des établissements marqués par ce passé.

Cette tension entre esprit universitaire et origine des universités existe donc et est d'autant plus forte que nous vivons une mondialisation qui affecte toutes les activités, celle universitaire comme les autres.

Il est temps de livrer quelques définitions aidant l'analyse ou suscitant la discussion.

La mondialisation: elle s'impose dans pratiquement tous les domaines et à tous les acteurs. Il s'agit de ce phénomène de "rétrécissement du monde" qui fait que l'espace naturel dans lequel nous sommes tenus de raisonner et où se déroule notre activité, change pour des raisons techniques.

- La barrière des distances décroît avec l'accroissement des facilités de communication de tous types;

- L'interdépendance des activités de même nature s'accroît et rend illusoire l'idée de les accomplir dans un espace national ou régional autonome.

Face à cette mondialisation, les universités ne réagissent pas comme des multinationales en décidant de s'implanter en différents points du monde. Mais pourtant elles doivent réagir.

Qu'est ce que l'internationalisation pour une université?

- C'est sûrement d'échapper à la seule considération de l'espace national et de ses règles lors de la prise de décision.
- C'est avoir une institution dont la stratégie, les décisions de recrutement, de formation et d'activité de recherche intègrent systématiquement des facteurs extra-nationaux.

Et l'eupéanisation n'est qu'une internationalisation limitée, indiquant l'origine géographique des facteurs extra nationaux pris en compte.

Notre propos, simple, consistera à insister d'abord sur le difficile et lent mouvement d'internationalisation des universités contrastant avec la réalité d'une eupéanisation dont la rapidité est frappante, puis sur les problèmes que cela ne manque pas de soulever pour le futur.

Bien que l'activité universitaire y conduise logiquement, bien que les membres de l'université aient de nombreux contacts internationaux, bien que la mondialisation ne fasse que favoriser cette tendance naturelle, l'internationalisation des universités, au sens où nous l'entendons, n'affecte pourtant qu'une partie d'entre elles et encore souvent dans certaines disciplines ou activités. En effet, accueillir des étudiants étrangers - indicateur le plus souvent utilisé pour attester de cette évolution - si c'est en leur offrant des diplômes locaux existant, ne peut être considéré comme une prise en compte de phénomènes nouveaux dans l'activité de l'établissement, comme une internationalisation de l'université ; le nombre croissant des effectifs d'étudiants est en fait la preuve de l'internationalisation des mentalités... des étudiants et de leur famille, mais pas des universités. De même toute formation à distance proposée, y compris sur le plan international, n'indique pas nécessairement la mise au point d'enseignements pensés différemment de ceux qui seraient proposés dans le cadre national.

Tout ceci est à nuancer, car bien sûr des établissements, comme votre Université, ont adapté leur fonctionnement, recrutant par exemple fréquemment des enseignants étrangers, modifiant leur cursus et/ou les langues utilisées pour les enseignements ou encore, dans certaines disciplines, mettant en place des diplômes conjoints.

Cette variété de comportements peut s'expliquer par différents facteurs dont l'histoire des institutions universitaires, la pratique des langues, la pression plus ou moins forte subie par les universités pour accueillir une proportion plus importante de jeunes dans l'enseignement supérieur et polarisant leurs efforts sur les problèmes qui en résultent, la taille des pays dans lesquelles se trouvent les universités. Le mouvement n'en demeure pas moins limité.

C'est probablement sur notre continent que nous trouvons, avec l'eupéanisation, la pratique la plus avancée de l'internationalisation des universités.

Cette européanisation, nous la devons principalement, au processus intergouvernemental de la Sorbonne et de Bologne, associant plus de trente pays et dépassant le cadre de l'Union Européenne. La mise en oeuvre de la déclaration de Bologne a bouleversé les repères des universités qui sont désormais poussées, par l'attitude de leur propre gouvernement, à prendre en compte des données communes extra-nationales : division en deux cycles, systèmes européens d'accumulation et de transferts de crédits, supplément au diplôme pour prendre des exemples simples.

A ce processus d'origine intergouvernemental sont associées de façon constante depuis Prague, l'EUA et l'organisation représentative des associations nationales d'étudiants, faisant de ce mouvement, un mouvement réellement international (trente pays) et exemplaire sur le plan mondial.

Le relais des universités est essentiel et l'on voit clairement que progresse rapidement la prise en compte de ce phénomène dans les décisions des établissements. A cela s'ajoute, du fait des programmes cadre en matière de recherche (5ème et 6ème PCRDT), la construction, à des vitesses variables selon les disciplines, des réseaux d'excellence liant les laboratoires de recherche des universités, situées dans les différents pays européens. Il y a là un accélérateur puissant d'internationalisation, mais une internationalisation de type limité, puisque incitant à établir des relations et à organiser son développement au sein d'un continent seulement.

Ainsi, à cette exception près, "pratiquer l'internationalisation" pour les établissements reste souvent conçu comme une occasion de s'imposer, d'imposer son système de formation et de recherche dans un espace plus large et non comme l'occasion de s'adapter et d'évoluer en tenant compte des aptitudes et besoins des autres. On a en fait tendance à confondre la compétition internationale des universités, qui effectivement existe mais reste une compétition d'universités nationales souvent limitée d'ailleurs à certaines disciplines, avec l'internationalisation des institutions qui suppose une pénétration des facteurs internationaux dans le fonctionnement de l'institution.

L'intéressant est d'esquisser un pronostic, au risque de se tromper sur l'avenir de ces mouvements. Trois questions méritent d'être posées:

L'européanisation est-elle une étape vers une prise en compte de plus en plus prononcée des éléments extra-nationaux dans la stratégie ou n'est-elle que l'émergence d'un nouvel espace de référence certes plus large mais qui lui aussi restera borné?

Cette seconde hypothèse nous paraît plus vraisemblable. Toutefois faut-il que demeure la volonté politique commune des Etats ayant signé la déclaration de Bologne de faire de l'Europe une zone attractive en matière d'enseignement supérieur, une zone concurrente, se différenciant et s'opposant à d'autres (Etats-Unis d'Amérique, Australie, Japon etc...). Or il est à remarquer que cet ensemble "Bologne", qui fait du continent son critère, est promu par un groupe de pays plus large que celui des seuls pays de l'Union Européenne. Paradoxalement, moins dépendant des problèmes et des équilibres politiques de l'Union Européenne, cela donne peut-être plus de force à un processus quasi culturel visant à rassembler toute

l'Europe dans sa diversité. Cette volonté commune affichée par les gouvernements paraît assez forte pour impressionner les établissements et infléchir leur stratégie.

La réaction des universités sera-t-elle identique?

Bien sûr chaque établissement d'enseignement supérieur, étant autonome, demeure libre d'adopter une stratégie, de prendre des décisions qui privilégient ou non la référence à ce nouvel espace européen. Du fait de leur localisation, des relations de partenariat établies avec des groupes industriels et commerciaux ou avec des collectivités, certains d'entre eux peuvent parfaitement choisir de développer des stratégies d'alliance en matière de recherche, de diplômes conjoints, de recrutement d'enseignants, de pratiques linguistiques dans d'autres espaces: l'Asie, l'Amérique latine ou les Etats-Unis, selon des dosages variables. Il n'y aura donc pas une réaction unique des établissements, même si l'eupéanisation nous paraît devoir l'emporter sur d'autres formes d'internationalisation. En particulier la démographie - une variable essentielle, trop souvent sous-estimée alors qu'elle est la seule qui dessine avec force des tendances futures - plus précisément l'arrivée à l'âge de la retraite de nombreux enseignants de façon quasi simultanée dans la plupart des pays européens ainsi que le déclin démographique en Europe - vont exercer une influence conduisant les établissements à élargir leur espace d'intérêt, car ils vont être à la recherche de formateurs et de formés. Nécessité fait loi.

Les négociations commerciales au sein de l'OMC peuvent-elles affectées ces processus?

Comme vous le savez le GATS a succédé au GATT et s'intéresse désormais à la libéralisation des échanges de services, y compris en matière d'éducation. Les différents Etats et la Commission, en ce qui concerne l'Union Européenne, vont se prononcer et décider des engagements qu'ils se déclarent prêts à prendre, puis devoir négocier entre eux la levée des obstacles à la libre prestation de services d'enseignement supérieur et à l'égalité de concurrence.

La question est donc aussi posée de savoir quel impact cela peut avoir sur le processus de Bologne. Le processus de Bologne est-il compatible, puisqu'il s'agit de créer une sous-zone au sein de l'espace mondial, avec des règles particulières dont certaines pourraient être lues (système européen d'accréditation des établissements ou de financement de la mobilité des enseignants) comme des obstacles à la libre prestation de service d'enseignement supérieur ? A l'occasion de la Convention de Graz en mai 2003, l'EUA doit discuter de cette question de l'espace européen au sein de l'espace mondial. Il serait dommage que l'avenir et l'évolution des universités soient dictés exclusivement par des considérations marchandes et commerciales. Les universitaires ne peuvent être hostiles à lever les barrières des échanges, mais dans leur esprit, les échanges ne sont pas d'abord les échanges commerciaux.

C'est l'occasion de rappeler, pour terminer, le dernier principe énoncé dans la Magna Charta Universitatum signée en 1988 à Bologne par de nombreuses universités européennes: "Dépositaire de la tradition de l'humanisme européen, mais avec le souci constant d'atteindre au savoir universel, l'université, pour assumer ses missions, ignore toute frontière géographique ou politique et affirme la nécessité impérieuse de la connaissance réciproque et de l'interaction des cultures".